

GUIDE DE L'HABITAT de HAUTE-SAVOIE

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA Haute-Savoie,
votre partenaire pour l'amélioration
de l'habitat, du patrimoine bâti
et du cadre de vie

Rénovation
énergétique
de maison et
copropriété



Adaptation
de l'habitat
des séniors

Gestion
de logements
locatifs
solidaires

Projets
de territoire



Production
de logements
d'insertion

Lutte contre
l'habitat
indigne

SOLIHA HAUTE-SAVOIE

Association Loi 1901 agréée par l'Etat
70, avenue de France - 74000 ANNECY
www.hautesavoie.soliha.fr

haute
savoie
le Département

ENGAGÉ
POUR FAIRE

Agence
nationale
de l'habitat

HABITER
MIEUX
une "ville travail"
pour un logement moderne
et durable

EDITORIAL

SOLiHA Haute-Savoie est une association haut-savoyarde créée en 1964 et dont l'objet et de répondre, au plus près du terrain, aux difficultés de logement des habitants et leur permettre de vivre ou d'accéder à un habitat digne, décent et durable. Nos services sont reconnus "d'intérêt général".

VOUS ÊTES MAIRE, ÉLU LOCAL :

Vous souhaitez agir en faveur du développement durable, développer l'offre locative et remettre sur le marché des bâtiments vacants, lutter contre l'habitat vétuste, indigne ou inconfortable, répondre à la problématique du logement des personnes âgées et handicapées, envisagez de mettre en valeur le patrimoine bâti de votre commune ou la transformation de bâtiments communaux en logements.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE, COPROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE :

Vous voulez entreprendre des travaux d'amélioration mais vous ne disposez que de faibles ressources, envisagez d'améliorer votre logement, de l'adapter au vieillissement ou au handicap, avez un logement locatif mais celui-ci nécessite des travaux d'amélioration, souhaitez bénéficier des services d'une agence immobilière à vocation sociale.

- **SOLiHA accompagne les travaux de rénovation énergétique en maison individuelle / copropriété, la mise en accessibilité du logement pour les personnes à mobilité réduite, la sécurisation et la salubrité de l'habitat en résidence principale :** assistance technique pour définir et optimiser les travaux, mobilisation des aides financières, accompagnement dans les démarches. Au cours des 15 dernières années, notre intervention a contribué à l'amélioration de plus de 6 000 logements privés sur le département.
- **SOLiHA conduit des actions de sensibilisation avec le « Truck SOLiHA » pour bien vieillir chez soi en toute sécurité :** nous nous déplaçons avec un showroom mobile qui présente toutes les solutions pour aménager de façon préventive son logement et faciliter le quotidien.
- **SOLiHA anime et conduit des projets de territoire en faveur de l'habitat privé :** nous accompagnons la réflexion des collectivités dans leur politique habitat, pilotons et animons des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), des programmes d'intérêt général (PIG), des maîtrises d'œuvre et urbaines et sociales (MOUS).
- **SOLiHA développe des logements locatifs à loyer abordable dans le parc privé et en assure la gestion locative par l'entremise d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS®) :** conseil et assistance aux propriétaires bailleurs (privés, communes), expertise technique et simulations financières intégrant les aides et abattement fiscaux, assistance au montage juridique et financier, gestion, médiation et sécurisation des rapports locatifs. Nous gérons 400 logements accueillant des salariés, des ménages en difficultés ou des saisonniers confrontés à la pénurie de logements à loyer abordable.

Nous assurons également la maîtrise d'ouvrage d'opérations en acquisition-amélioration, bail emphytéotique ou à réhabilitation en vue de l'insertion ou du relogement de ménages en difficulté.

Nous remercions les collectivités territoriales pour leur soutien ainsi que les nombreux annonceurs sans lesquels ce guide ne pourrait pas paraître.

Didier SEPULCHRE
Président



SOLiHA Haute-Savoie - 70, avenue de France - 74000 ANNECY
@ : contact.hautesavoie@solihha.fr
Site web : www.hautesavoie.solihha.fr

MOUVEMENT SOLiHA

Le **Mouvement SOLiHA**, Solidaires pour l'habitat, a pour objet d'apporter des solutions concrètes aux centaines de milliers de ménages qui rencontrent des difficultés pour se maintenir dans leur logement ou accéder à un logement abordable. Il s'efforce de promouvoir une politique de l'habitat privé à vocation sociale.

Le Mouvement **SOLiHA**, Solidaires pour l'habitat, est présent dans tous les territoires, métropolitains et ultramarins, urbains, périurbains et ruraux. La lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, le développement d'une offre de logements locatifs abordable, la redynamisation des centres bourgs et des copropriétés, sont ses priorités. Le droit de chacun à disposer d'un logement décent, la solidarité et le respect de la dignité humaine, la mixité sociale, l'innovation, fondent ses actions qui sont inscrites dans l'**Economie Sociale et Solidaire**.

Le mouvement accompagne toutes les grandes politiques en faveur de l'amélioration de l'habitat.



140

organismes



2 770

salariés



2 500

administrateurs bénévoles



Organisation



ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LOCAUX AUX SERVICES DES PARTICULIERS, DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES INSTITUTIONS SOCIALES.



DES UNIONS TERRITORIALES FORCE DE PROPOSITION AU NIVEAU RÉGIONAL.



LA FÉDÉRATION REPRÉSENTE LE MOUVEMENT SOLiHA AU NIVEAU NATIONAL.

QUI SOMMES NOUS ?

SOLiHA est une association Haut-Savoiarde, à but non lucratif, œuvrant pour l'amélioration de l'habitat ainsi que pour la gestion locative de logements à loyer abordable.

■ Améliorer l'habitat, maîtriser l'énergie et faire baisser les charges

SOLiHA Haute-Savoie vous aide à définir les travaux dont votre logement a besoin (remplacement d'une chaudière, réfection d'une toiture endommagée, changement des menuiseries, isolation des murs,...) ; recherche et mobilise les aides financières et subventions auxquelles vous pouvez prétendre ; vous accompagne techniquement, administrativement et juridiquement tout au long de votre projet de travaux.

■ Maintenir à domicile les personnes âgées et réaliser l'adaptation du logement des personnes handicapées

SOLiHA Haute-Savoie vous accompagne et définit avec vous les solutions techniques adaptées à vos besoins (transformation d'une baignoire par une douche extra plate, monte escalier, automatiser des volets, élargissement des passages de porte, rampe,...) ; mobilise les aides financières de la MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées), de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie, des Caisses de retraites et mutuelles).

■ Agir contre le mal logement, l'habitat indécent, indigne, insalubre ou dangereux

SOLiHA Haute-Savoie est mobilisée aux côtés de l'Etat, de la CAF et des communes pour qualifier la nature des désordres constatés, définir et chiffrer la nature des travaux à entreprendre, accompagner techniquement et socialement la recherche d'une solution durable.

■ Mettre sur le marché des logements locatifs "solidaires" à loyer maîtrisé en valorisant le patrimoine bâti.

SOLiHA Haute-Savoie

- réalise des études de faisabilités techniques et financières pour favoriser la prise de décision des propriétaires bailleurs (choix techniques, chiffrage, niveau de loyer) et accompagne les porteurs de projets dans les démarches administratives pour l'accès aux aides jusqu'à la mise en location des logements.
- assure la gestion locative sécurisée de logements conventionnés, par l'intermédiaire d'un service d'Agence immobilière à vocation sociale (A.I.V.S.) reconnu et soutenu par les acteurs de l'action sociale.
- développe des logements locatifs solidaires, pérennes ou temporaires pour loger les ménages modestes.

L'EQUIPE SOLIHA HAUTE-SAVOIE

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA

BÂTISSEUR
DE LOGEMENT
D'INSERTION

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

HAUTE-SAVOIE

HAUTE-SAVOIE



Laurette BERGERET
Comptabilité



Sandrine GIANNINI
Aide-Comptable



Perrine RUIN
Accueil

CONTACT

Tel : 04 50 09 99 32
contact.hautesavoie@solihha.fr
70 avenue de France
74000 ANNECY

HORAIRES

Bureaux / Téléphone :
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Le vendredi matin de 9h à 12h

Affiliée à :

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Didier SEPULCHRE DE CONDE
Président SOLIHA



Julien DUFFOURD
Direction



Alain BENOISTON
Président SOLIHA BLI

AMELIORATION DE L'HABITAT



Nicolas DUCORPS
Chargé de Mission



Gladys MESNIER
Chargée d'Opération



Hanifa TAROUHIT
Conseillère Habitat



Nadia ZEGHIDA
Conseillère Habitat



Sébastien BENOIT
Chargé d'Opération



Chloé DEFIVES
Chargée d'Opération



Aurore ETIENNE
Conseillère Habitat

GESTION LOCATIVE ADAPTEE - A.I.V.S.®



Véronique OLIVER
Gestionnaire Immobilier



Agathe KOFFEL
Gestionnaire Clientèle



Sandrine BONNIN
Conseillère Sociale



Josiane PIRMAIER
Gestionnaire Clientèle



Alizée RAJON
Gestionnaire Clientèle



Delphine MC DONALD
Conseillère Sociale

COMMUNICATION ET CONTRIBUTIONS

www.hautesavoie.soliha.fr un site dynamique et complet pour particuliers et collectivités locales !

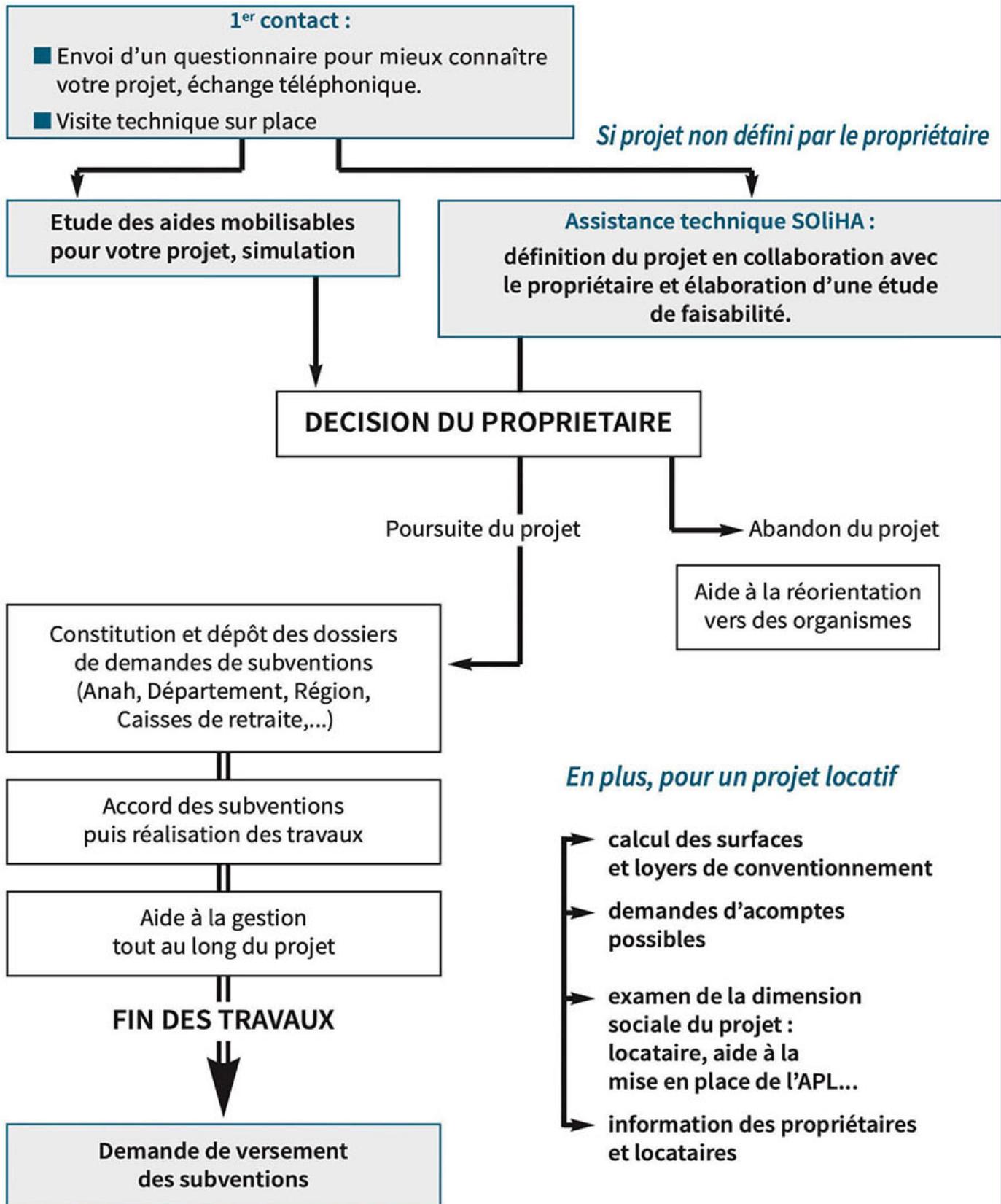


SOLIHA Haute-Savoie participe à différentes instances locales ou départementales :

- **AGLS 74** – association des gestionnaires de logements solidaires de Haute-Savoie qui agit pour la reconnaissance et la défense du secteur du logement accompagné.
- **PLS.ADIL74** – association départementale d'information logement de Haute-Savoie.
- **Habitat & Humanisme Haute-Savoie**
- **CDCA** - Commission Départementale de Citoyenneté et d'Autonomie
- **PDALHPD** - Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
- **PDLHI** - Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- **SIAO** - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
- **Commission DALO**
- **Commission communale d'Accessibilité** de la Ville d'Annecy

AMELIORER SA RESIDENCE PRINCIPALE

CHEMINEMENT D'UN PROJET AVEC SOLiHA



FINANCEMENTS LIES A L'AMELIORATION DE VOTRE LOGEMENT

Les aides de l'Anah sont destinées soit aux propriétaires occupants, soit aux propriétaires bailleurs.

Pour les propriétaires occupants, les travaux subventionnables sont :

- Les travaux d'amélioration thermique avec gain énergétique
- Les travaux pour la mise en sécurité et la salubrité
- La remise en état de logements dégradés, indignes
- Les travaux contribuant à l'autonomie des personnes

Elles sont soumises à des conditions de ressources pour les occupants des logements.

Pour les propriétaires bailleurs :

- Les travaux d'amélioration thermique avec gain énergétique
- La remise en état de logements dégradés, très dégradés, indignes (suite à procédure RSD, DOMODECENCE)
- Les travaux contribuant à l'autonomie des personnes
- Les travaux pour la mise en sécurité et la salubrité

Les aides aux propriétaires bailleurs s'accompagnent de certaines conditions sur le loyer et les revenus du locataire sauf quelques cas dérogatoires.

Pour les locataires, les ayants droits d'usage et d'habitation, ascendants ou descendants assurant la charge des travaux :

- La liste des travaux est similaire à la liste des propriétaires occupants avec accord du propriétaire et conditions de recevabilité liées aux ressources du ménage occupant.



AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

En quelques années, le coût des énergies a fortement augmenté et de nombreux logements, construits avant 1975, sont généralement mal isolés. De ce fait, de nombreux ménages ont des difficultés pour payer leurs factures et renoncent à se chauffer correctement. Les situations de précarité énergétique se développent et cela a des conséquences sociales mais également un impact sur la santé. Devant l'importance de ce phénomène, les pouvoirs publics ont lancé de vastes programmes d'actions nationaux, relayés par les collectivités locales de Haute-Savoie afin de soutenir la rénovation thermique des maisons individuelles et des copropriétés.



Des programmes d'actions existent :

- Le programme national **Habiter Mieux** et **MaPrimRénov** de l'Anah
- Les aides locales du Département de Haute-Savoie et des collectivités locales
- Les certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Les aides financières de plusieurs caisses de retraites
- Le crédit d'impôts
- Les prêts de la Caisse d'Allocations familiales
- Le prêt à taux zéro
- ...



Sur certains territoires, ces programmes sont déclinés au niveau local comme c'est le cas sur l'agglomération du Grand Annecy (cf. page Grand Annecy).

Les aides financières sont nombreuses et souvent complexes. Elle dépendent généralement de la nature et de l'efficacité des travaux envisagés, de votre statut d'occupation et de votre situation personnelle (ressources). En outre, les travaux, qui doivent être réalisés par des professionnels certifiés RGE, ne doivent pas avoir commencés.

SOLiHA vous accompagne tout au long de votre projet :

- Informations et conseils personnalisés gratuits
- Visite technique à domicile pour étudier votre projet, réaliser un diagnostic thermique et vous proposer des préconisations de travaux adaptées à votre logement et votre situation
- Recherche et mobilisation des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre, montage des dossiers de subvention
- Accompagnement dans la conduite de votre projet (appui à la recherche et au contrôle des devis, soutien dans vos relations avec les artisans, préfinancement des subventions...)

CONTACTEZ SOLiHA !



Exemple de réalisation en résidence principale :

- Maison individuelle à Saint-Jorioz - ménage à revenu modeste Anah.
- Isolation thermique des murs par l'extérieur
- Gain énergétique : 41 %

Montant des travaux TTC	21 000 €	
Subventions mobilisées	12 600 €	60 %
<i>ANAH</i>	<i>7 000 €</i>	
<i>ANAH Prime HM</i>	<i>1 600 €</i>	
<i>Grand Annecy</i>	<i>2 000 €</i>	
<i>Département</i>	<i>2 000 €</i>	
Reste à charge	8 400 €	

Nos partenaires :



LES "ECO-GESTES" :

Des gestes simples pour une économie pouvant atteindre 400 € par an

■ Le chauffage

- 1°C en moins = 7% d'économie sur la facture.
- Entretien de votre chaudière = 10% d'économies par an sur votre facture de chauffage.
- Dégager les radiateurs, les nettoyer régulièrement = optimiser la chaleur dans les pièces.
- Penser à fermer les volets, la nuit ils protègent du froid.

■ La ventilation

- 5 minutes suffisent pour l'aération d'une pièce, quand vous aérez une pièce, pensez à baisser les radiateurs et convecteurs !

■ L'éclairage

- Évitez les lampes halogènes, préférez les Led (basse consommation).
- Eteindre les lumières quand on sort d'une pièce...

■ La consommation des appareils en veille

- Supprimez les veilles inutiles, soit directement sur votre poste ou en vous équipant d'une prise multiple avec interrupteur.

■ La consommation de l'eau

- Un bain = 6 douches rapides.
- Fermer les robinets lors du rasage et du lavage de dents.
- Laver et rincer la vaisselle dans une cuvette plutôt que sous l'eau courante.

■ Le lavage et le séchage du linge

- Laver à basse température (30—40°C) : Utiliser la touche ECO ou BIO.
- Faire tourner le lave-vaisselle et le lave-linge plein sans pré-lavage et en cycle économique tout en remplissant bien les machines.
- Essorer à grande vitesse pour limiter le temps de séchage. Faire sécher son linge à l'air libre.

■ La cuisson des aliments

- Couvrir les casseroles = de 20 à 30 % d'économies.
- Adapter la taille des casseroles à la taille des brûleurs et réglez la flamme de telle sorte qu'elle ne dépasse pas de la casserole.
- Éteindre les plaques électriques (sauf les plaques à induction) 10 minutes avant la fin de la cuisson, elles continuent à chauffer !

*Pour vous guider :
les étiquettes énergies sont là !
Pour des préconisations de travaux,
contactez nous.*



AUTONOMIE, ACCESSIBILITE ET ADAPTATION DU LOGEMENT



Un habitat adapté, condition du maintien à domicile

La vieillesse, la maladie ou les accidents de la vie réduisent parfois l'autonomie. SOLiHA Haute-Savoie accompagne les personnes, et leur famille, dans l'adaptation de leur logement afin de favoriser leur autonomie et leur maintien à domicile. Chaque situation implique une approche globale et personnalisée permettant de proposer des solutions d'habitat adaptées aux besoins.

SOLiHA Haute-Savoie vous propose une assistance en 3 étapes

❶ Des diagnostics pour vous aider à élaborer votre projet

Lors d'une visite à domicile, un technicien spécialisé, accompagné si besoin d'un ergothérapeute, évalue les possibilités qu'offre votre logement, et :

- Analyse la cohérence des aménagements projetés ;
- Elabore et précise le projet avec vous et, si nécessaire, réalise un croquis d'aménagement ;
- Préconise et hiérarchise les travaux à entreprendre en fonction de vos besoins ;
- Estime le coût des travaux.

❷ Des conseils sur les démarches administratives et des informations sur les financements disponibles pour concrétiser votre projet

SOLiHA Haute-Savoie vous accompagne dans toutes les démarches pour la mise en œuvre de votre projet. Son équipe vous apporte :

- Toute l'information utile sur les sources et les critères de financement (subventions ou prêts à taux préférentiel) que vous pouvez mobiliser ;
- Des conseils sur les aspects administratifs, réglementaires et juridiques de votre projet.

❸ Une assistance lors de la réalisation de vos travaux

SOLiHA Haute-Savoie peut vous proposer un accompagnement technique dans la réalisation du projet :

- Mobilisation de financements et montage des dossiers de demande subvention ;
- Vérification des devis et validation des factures ;
- Accompagnement, si besoin, dans l'utilisation des équipements installés.

En cas de besoin, SOLiHA Haute-Savoie peut aussi se charger :

- Etablissement du dossier de demande d'autorisation de travaux (déclaration préalable ou permis de construire) ;
- Consultation des entreprises, commande de travaux.

AIDES COMPLEMENTAIRES RESERVEES AUX PLUS DE 60 ANS

Adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes (APA)

Le maintien à domicile des personnes âgées est l'un des enjeux du schéma gérontologique défini par le Département. Une aide du Conseil Départemental de Haute-Savoie peut être accordée pour la réalisation de travaux nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées.



L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) s'adresse aux personnes :

- âgées de plus de 60 ans,
- en perte d'autonomie (groupe iso-ressource GIR de 1 à 4)
- occupant un logement de plus de 15 ans dont elles sont propriétaires (pleine propriété ou usufruitier),

Elle s'adresse également aux propriétaires, sans limite d'âge, titulaires d'un agrément d'accueillant familial ou s'engageant à accueillir une personne âgée ou handicapée dans le cadre du dispositif d'accueil à domicile (pendant la durée de l'agrément).

Caisses de retraite principales et complémentaires

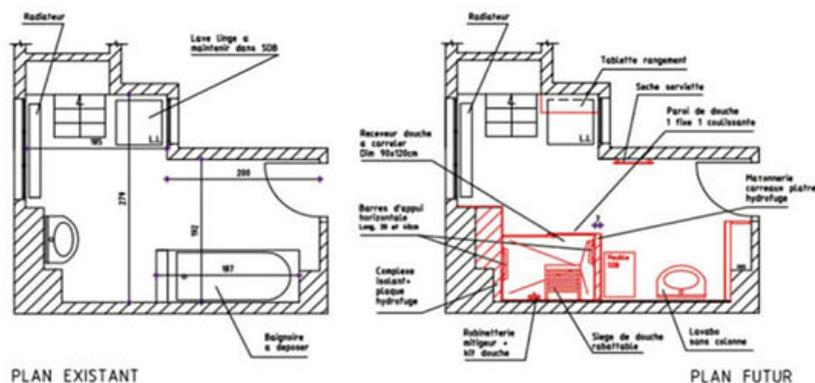
Les caisses de retraite principales (CARSAT, CNAV, MSA, RSI...) et les caisses de retraite complémentaires (AGIRC, ARRCO) ont développé des aides financières individuelles pour leurs retraités concernant la réalisation de travaux de rénovation du logement ou de travaux d'adaptation en vue d'améliorer les conditions d'habitat et de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

Les aides financières sont accordées sous conditions de ressources et sur dossier. Elles prennent la forme d'une subvention.

Exemple de réalisation

La salle de bains de Madame B. n'était plus adaptée. Ses problèmes de mobilités rendaient difficile l'accès à la baignoire. Un ergothérapeute et un technicien **SOLIHA Haute-Savoie** se sont rendus sur place pour réaliser un diagnostic technique et effectuer des préconisations de travaux afin d'adapter la salle de bains aux besoins de Madame B.

Les travaux ont permis la réalisation d'une douche à l'italienne avec siphon de sol. La cabine de douche est équipée d'un siège rabattable et peut accueillir un fauteuil roulant. La lavabo a été déplacé et équipé d'un plan vasque pour rendre l'usage plus aisé.



TRUCK SOLiHA

SOLiHA est engagée depuis de nombreuses années auprès des Séniors dans le cadre de l'accompagnement de l'adaptation de l'habitat afin de favoriser le maintien à domicile.

Les associations **SOLiHA** ont développé un **showroom mobile** qui repose sur le concept d'une camionnette aménagée avec différents équipements de démonstrations mobiliers et matériels.

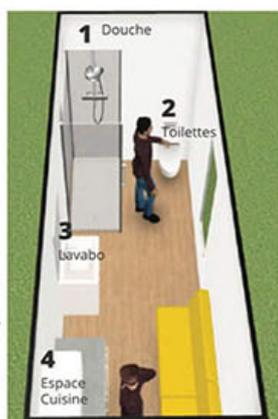
Nous venons dans les communes, les marchés à la rencontre des habitants et des aidants familiaux pour :

- **Vous sensibiliser au confort de vie de l'habitat** avec la présentation et démonstration d'aménagements de salle de bains, cuisine ou toilettes en réel ou sur tablette « facilotab » .
- **Promouvoir les solutions innovantes** permettant de mieux vieillir chez soi et de prévenir les accidents domestiques par la découverte de matériels (aides techniques, objets facilitant la vie quotidienne).
- **Informersur les aides financières** existantes pour les travaux d'aménagement.



Une cuisine modulaire

- Placards accessibles
- Matériaux biosourcés
- Trucs et astuces pour cuisiner intelligemment



Des WC suspendus

- Cuvette à bonne hauteur
- Chasse à économie d'eau
- Accessible pour tous



L'espace Douche

Un espace de douche ouvert pour exprimer le travail des aidants

Une robinetterie thermostatique avec préhension facile, anti brûlures

Une barre d'appui

Un siège qui peut s'adapter à la perte progressive d'autonomie.



ATELIERS BIEN VIEILLIR

Le vieillissement de la population haut-savojarde est un enjeu majeur et le maintien à domicile constitue une des voies à encourager pour reculer ou limiter le départ en institution.

SOLIHA est engagée depuis de nombreuses années auprès des **Séniors** dans le cadre de l'accompagnement de l'adaptation de l'habitat afin de favoriser le maintien à domicile. Nous savons qu'il est nécessaire de prévenir et de sensibiliser les personnes en amont de la survenance de situations difficiles.

Avec le soutien de la **Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie** nous développons des **ateliers collectifs de sensibilisation** pour les particuliers et retraités :

L'atelier se déroule sur une demi-journée en utilisant des supports ludiques et en privilégiant les échanges et le partage d'expérience autour des 3 thèmes suivants :

- **Conseils et astuces pour un logement pratique et confortable** : identifier les « obstacles » d'un logement qui peuvent être facilement évités en aménageant mieux son habitat (comment ranger sa cuisine pour éviter de se faire mal, fixer les tapis, comment installer des mains courantes, ...).
- **Gestes et postures au quotidien** : Appréhender les gestes et postures à adopter dans la vie quotidienne à domicile, Aborder chaque situation de la vie quotidienne, du lever au lit au réveil la nuit, en passant par les tâches ménagères. Nous présentons des outils et des aides techniques innovantes qui nécessitent peu d'investissement.
- **Les solutions possibles** : réaliser un projet d'adaptation de son logement, les aménagements possibles pièce par pièce, les aides financières existantes.



PREVENTION DES CHUTES

Les chutes accidentelles sont souvent synonymes de perte d'autonomie pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Un bon aménagement des espaces de vie permet de diminuer les risques et de prolonger le maintien à domicile. Plusieurs facteurs sont souvent à l'origine de la chute : sols irréguliers, baignoire, tapis, ... L'objet le plus anodin peut devenir un obstacle s'il est positionné au mauvais endroit. Parmi eux, un aménagement inadéquat de l'habitat peut jouer un rôle important. Les conseils suivants sont valables dans le logement et pour ses abords et accès. *Source Maif*

Ranger

La première règle pour limiter les risques de chute consiste à ôter tous les objets pouvant encombrer les lieux de passage. La très grande majorité des chutes de produisent de plain-pied. Plantes vertes et lampes sur pied dans les couloirs, livres posés sur les marches de l'escalier, meubles encombrants ou simples tabourets décoratifs sont autant d'éléments susceptibles de vous faire trébucher.

Sécuriser les escaliers

Passages dangereux par excellence, les escaliers doivent être bien éclairés, dégagés de tout objet et, bien sûr, équipés d'une main courante.

La surface ne doit pas être glissante, au besoin il faut les recouvrir d'un revêtement adapté et solidement fixé. Si cela se révèle possible, il est préférable de les recouvrir d'un revêtement non glissant.

Aménager

Portes d'entrée et de placards légères, rangements à hauteur, boîte aux lettres ni trop haute ni trop basse, visiophone, téléphone toujours sous la main, siège dans la douche, volets et stores électriques, interrupteurs va-et-vient près des portes dans chaque pièce... sont autant d'aménagements simples permettant de moins se fatiguer et donc de diminuer les risques d'accident.

Éclairer partout

L'éclairage uniforme des lieux de passage et des pièces de vie est un des alliés du maintien à domicile. Une bonne visibilité réduit les risques de chute tout en participant au confort des personnes âgées.

Il est souvent judicieux d'adjoindre au plafonnier des appliques murales qui fournissent un éclairage indirect complémentaire.

Les lieux de passage, tels que les couloirs et les escaliers, doivent être soigneusement éclairés tout au long de leur parcours.

Par exemple, facilité d'éclairage de la chambre et du chemin d'accès aux toilettes.

Sécuriser les sols

Pour ne pas s'em mêler les pieds, il est également recommandé de fixer les fils électriques aux murs ou d'utiliser des range-fils le long des plinthes. Un soin tout particulier doit être porté aux sols de l'ensemble des pièces de l'habitation, tant en terme de matériau que d'entretien. L'état du sol est en cause dans 1/3 des chutes. De manière plus générale, le sol ne doit pas comporter d'irrégularités.

Se créer des appuis et des garde-corps

Que ce soit dans les couloirs, dans les pièces de vie, dans les espaces WC et salle de bains, l'installation de barres d'appui le long des murs facilite la circulation et permet de se tenir et se relever lors de la douche par exemple. Ces rampes et barres doivent être fixées et adaptées à la taille de l'utilisateur.

Être en sécurité

L'autonomie des personnes souhaitant se maintenir à domicile est menacée tant par le risque de chute que par certains dangers domestiques : incendies, intoxications, brûlures sont les plus fréquents. Cela peut être évité par des aménagements peu coûteux et par des entretiens réguliers, notamment des installations électriques et de chauffage.

Choisir un four avec une porte latérale, des plaques de cuisson équipées de dispositifs de sécurité ou encore des robinets mitigeurs thermostatiques réduit les risques de brûlure et d'incendie.

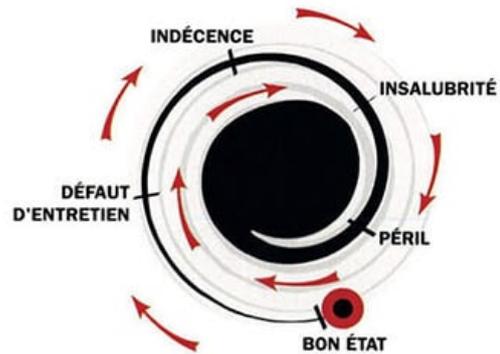
Faire ramoner sa cheminée et tous les conduits d'évacuation des gaz brûlés tous les ans, faire vérifier la sécurité et la conformité de son équipement gaz et électrique, être vigilant sur tous les systèmes de chauffage autonome qui peuvent être dangereux parce que vétustes.

MAL LOGEMENT, HABITAT INDIGNE COMPRENDRE LA SPIRALE DE L'INSALUBRITE

Indécence, insalubrité, indignité, péril ... le vocabulaire pour qualifier le mal logement recouvre **des situations complexes**.

L'immeuble n'est plus entretenu, il se dégrade. Les occupants qui en ont les moyens s'en vont, des personnes en situation précaire arrivent. Des logements restent vacants et entraînent de moindres rentrées de loyers et des impayés de charges de copropriété. En l'absence de travaux, le bâti se fragilise. Le cycle de dévalorisation va en s'accroissant. **Plus on avance dans le processus et plus la situation se bloque et devient complexe à traiter.**

Les acteurs sont alors confrontés à la nécessité d'agir dans l'urgence, de démêler des conflits de personnes et à la difficulté de reloger les familles.



L'insalubrité et l'indécence à la jonction de 3 facteurs

- un bâti inadapté ou en mauvais état, par exemple une toiture qui fuit, un mur lézardé, une charpente attaquée par des parasites
- un propriétaire qui n'effectue pas l'entretien et les réparations nécessaires, soit par manque d'argent, soit parce qu'il n'a pas conscience de l'état de son bien ou qu'il s'en désintéresse. Il peut aussi dans certains cas le faire délibérément pour encourager le départ d'un locataire ou en tirer une rentabilité économique supérieure.
- un occupant qui reste dans le logement malgré son état, parce qu'il n'en trouve pas d'autre ou qu'il n'a pas conscience des dangers qui l'entourent. Mais aussi parfois parce qu'il en est propriétaire et qu'il n'a pas les moyens de réaliser les travaux.



Des signes de non-déc
La toiture n'est pas étanche et le plafond présente un risque de chute de matériaux.

Des signes de non-déc
Le garde-corps est détérioré.

Des signes de non-déc
L'humidité et ses éventuelles causes : un toit ou une fenêtre non étanche, infiltration d'eau par le sol ...

Le plomb
Certaines peintures anciennes contenant du plomb présentent danger lorsqu'elles sont dégradées. En cas de doute, le diagnostic d'un expert est nécessaire.

L'amiante
Le diagnostic d'un expert a pu être réalisé dans le logement ou les parties communes.

L'humidité par condensation
n'est pas obligatoirement un signe de non-décence ! Vérifier sur la ventilation

Analyse/qualification

- **Le repérage** : il peut être fait à partir de l'analyse de certains fichiers notamment fiscaux, d'un recueil d'informations auprès des élus, des intervenants sociaux, des acteurs sanitaires, associations, professionnels de l'immobilier ou sur signalement du locataire.
- Il est nécessaire de procéder à différents **diagnostics** sur le logement et l'immeuble, sur son occupation, sur sa propriété, sur le marché immobilier.
- Enfin une **étude de faisabilité** doit préciser les orientations et les objectifs de l'action à mener et permettre de mobiliser les partenaires concernés.

Leviers d'actions possibles

Les actions menées peuvent correspondre à plusieurs types de missions :

- **Assistance à la réhabilitation** auprès des propriétaires privés s'inscrivant dans des procédures contractuelles mises en œuvre par les collectivités (MOUS, OPAH, PIG).
- **Accompagnement du relogement** des occupants.

SOLiHA Haute-Savoie contribue à la lutte contre l'habitat indigne et participe au Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

En s'efforçant de répondre aux demandes des particuliers, **SOLiHA Haute-Savoie** étudie toutes les situations qui lui sont soumises directement par les personnes intéressées ou par l'intermédiaire d'élus ou de travailleurs sociaux.



AMELIORER UN LOGEMENT LOCATIF

Il existe des financements spécifiques sous forme de subvention et des possibilités de défiscalisation en contrepartie d'un loyer maîtrisé. Les aides financières sont soumises à l'obligation de conventionner le logement avec l'Anah. Ce conventionnement donne également droit à des **déductions fiscales de 30 à 85% des revenus fonciers** selon le choix du loyer. Le reste à charge peut être financé en partie par un prêt bancaire, dont la mensualité sera remboursée par le loyer.

Engagement à respecter

- Les logements doivent être loués non meublés et répondre aux caractéristiques du logement décent définies par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002.
- Les locataires doivent respecter les barèmes de ressources de l'Anah.
- La location ne doit pas se faire à un ascendant ou descendant du propriétaire.



SOLiHA Haute-Savoie propose une aide à la décision

- Visite conseil
- Préconisations techniques et réglementaires
- Pré-étude financière comparative selon les niveaux de loyers
- Equilibre et rentabilité de l'opération
- Information sur les dispositions fiscales en vigueur
- Montage et suivi administratif des demandes de subvention.

Nos études comprennent trois volets

- Technique, avec la possibilité :
 - d'effectuer un relevé et un diagnostic du logement,
 - de proposer un projet d'aménagement respectant les normes actuelles,
 - d'estimer le coût des travaux.
- Thermique :
 - conseiller en matière d'économie d'énergie,
 - réaliser un diagnostic thermique, faire des préconisations pour engager les travaux les plus efficaces pour réduire les consommations énergétiques.
- Financière, en proposant un plan de financement de l'opération :
 - en mobilisant les subventions possibles,
 - en estimant l'emprunt nécessaire, et le montant du remboursement,
 - en recherchant l'équilibre entre le remboursement et le montant des locations.

Elles peuvent se poursuivre par une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage jusqu'à la réception des travaux.

Assistance administrative et financière

Accompagner la démarche d'obtention des financements de l'Anah et des collectivités locales pour faciliter l'aboutissement du projet et assurer le suivi du versement des aides.

Montant de la subvention

Il dépend de la nature des travaux à réaliser : projet de travaux lourds ou travaux d'amélioration, un pourcentage de la dépense subventionnable calculée par m² en fonction de la nature des travaux et du niveau de loyer plafond choisi. Autres aides cumulables avec l'ANAH : éco prêt à taux zéro (PTZ), prime de réduction de loyer.

SOLIHA Haute-Savoie vous informe également sur vos droits et devoirs vis à vis de vos locataires, sur les mécanismes de sécurisation locative : garantie des risques locatifs, Aide Personnalisée au Logement (APL).

Les subventions de l'ANAH sont cumulables avec plusieurs prêts spécifiques :

- Le Prêt Conventionné Locatif PCL,
- Le Prêt Locatif Social PLS.

Nos partenaires :

ActionLogement 

 Agence nationale de l'habitat

 haute savoie le Département



TOUT LOGEMENT LOUE DOIT ETRE DECENT

Aujourd'hui, tout logement occupé par un locataire ou un sous-locataire pour son habitation principale doit être conforme à des caractéristiques de décence.

***"C'est vrai que le logement n'a pas tout le confort,
mais ça arrange aussi mon locataire :
le loyer n'est pas cher."
Un processus de dégradation à enrayer le plus tôt possible***

3 principes permettent d'évaluer la conformité aux caractéristiques de décence

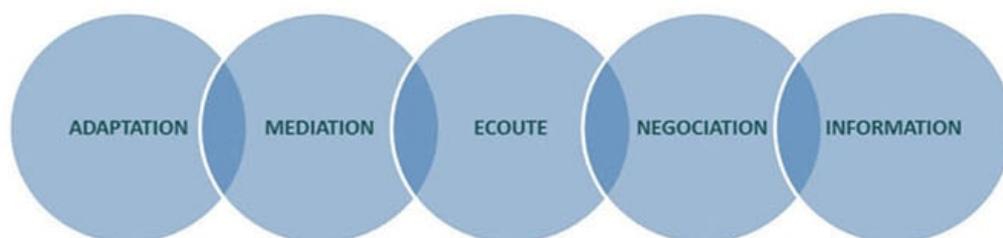
- le logement ne présente pas de risques manifestes pour la sécurité physique des occupants ;
 - le logement ne présente pas de risques manifestes pour la santé des occupants ;
 - il doit être pourvu des équipements permettant d'habiter normalement le logement.
- Le caractère manifeste des risques signifie qu'ils sont visibles et détectables par toute personne à l'occasion d'une visite attentive. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel à un professionnel pour vérifier et confirmer ou non la présence du risque.
- La **vérification** de la conformité du logement loué ou sous-loué peut intervenir à tout **moment de la location** : au moment de l'entrée dans les lieux, lors de la signature du bail et de l'état des lieux ; en cours de bail, lorsque le locataire habite déjà dans le logement.
- En tant que locataire ou propriétaire bailleur, vérifiez que le logement que vous occupez ou que vous donnez en location respecte les caractéristiques de décence.

Quelques exemples de non-décence

- Les sols ne sont pas solides
- Les plafonds présentent un risque de chute de matériaux
- La toiture n'est pas étanche
- Les escaliers sont dangereux
- Les garde-corps sont descellés
- Les fenêtres ne sont pas étanches à l'eau
- Les fils électriques sont dénudés
- L'éclairage est défectueux
- Les canalisations de gaz sont détériorées
- Présence d'infiltrations ou remontées d'eau
- Revêtements dégradés et présence de plomb dans les peintures
- Présence de flochage, calorifugeage ou faux-plafonds dégradés contenant de l'amiante

CONFIER LA GESTION LOCATIVE DE MON LOGEMENT

Afin de garantir aux propriétaires une sécurisation renforcée de la relation locative, **SOLIHA Haute-Savoie** dispose d'un service d'agence immobilière à vocation sociale. Cette A.I.V.S. met en œuvre la GLA (gestion locative adaptée) qui couvre les missions suivantes :



Donnez du sens à votre patrimoine

- Vous faites le choix d'un "loyer maîtrisé" dans le cadre d'une convention signée avec l'Anah pour 6 ans (*sans travaux*) ou 9 ans (*si travaux subventionnés*).
- Vous confiez votre logement en **mandat de gestion** à l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS®) de **SOLIHA**.
- Le logement est attribué à un ménage dont les ressources n'excèdent pas un barème fixé en fonction du niveau de loyer retenu.
- Vous bénéficiez d'avantages
 - **Déduction fiscale de 85% de vos revenus fonciers** dans le cadre du dispositif "louer abordable" de l'Etat pendant 6 ou 9 ans.
 - **Prime de 1000 €** de l'Anah (hors zone C).
 - **Subvention** de l'Anah, du Département et d'autres collectivités locales si votre logement nécessite des travaux (économie d'énergie, remise en état) ce qui réduit le montant de votre investissement.



■ Vous bénéficiez d'une gestion locative sécurisante

- Nous assurons un **suivi individuel et personnalisé du locataire** pour garantir un paiement régulier du loyer, l'entretien du logement et la médiation en cas de problème...)
- Le ménage logé peut bénéficier de l'**APL** (aide personnalisée au logement) qui sécurise une partie ou la totalité du loyer.
- Accès à la **garantie VISALE**, dispositif gratuit de **couverture des loyers impayés** proposé par Action Logement Services.
- Possibilité de souscrire, à taux préférentiel, **une assurance complémentaire contre les dégradations immobilières.**

DES LOGEMENTS SOLIDAIRES EN STATION POUR LOGER LES SAISONNIERS

Dans le contexte de cherté et de pénurie de logement abordable, les Communautés de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et du Haut-Chablais se sont engagées avec **SOLIHA Haute-Savoie** pour trouver des solutions pour loger les saisonniers venant travailler à la saison.

- Un propriétaire privé accepte de mettre son bien en location à un prix abordable moyennant une réservation garantie pour toute la saison d’hiver (5 mois).
- Un bail de location est signé entre le propriétaire du bien et un employeur qui le met à disposition de son salarié pendant la durée du contrat de travail.
- L’agence immobilière de **SOLIHA Haute-Savoie** réalise la gestion locative (contrat, état des lieux ..) afin de sécuriser la relation locative.

Il s’agit d’un partenariat “**gagnant-gagnant**” dans lequel, le propriétaire bénéficie d’une garantie de réservation de son logement pendant toute la saison ainsi que de la garantie du paiement du loyer ; l’employeur réserve le logement pendant le temps où il en a besoin ; le saisonnier est logé à proximité immédiate de son lieu de travail ce qui améliore sa qualité de vie et permet de le fidéliser ; la collectivité contribue à soutenir l’économie locale de nos vallées tout en diminuant l’effet « volet clos » de certains lits froids.

Initié à Chamonix, le dispositif connaît un succès important. 65 logements ont été captés lors de la saison 2020 !

Contacts et informations

- En vallée de Chamonix
Service Logement Solidaire
Tel : 04 50 54 67 58
Mail : logement.solidaire@cc-valleedechamonixmb.fr
- Dans le Haut-Chablais
Maison de Services au public du Haut-Chablais
Tel : 06 43 37 70 62
Mail : msap@hautchablais.fr





PRODUCTION DE LOGEMENTS D'INSERTION

Afin d'apporter des réponses sur mesure aux collectivités locales pour loger les ménages fragiles, SOliHA développe une activité de production immobilière d'insertion agréée par l'État.

SOliHA BÂTISSEUR DE LOGEMENT D'INSERTION
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



LE LOGEMENT D'INSERTION, UNE RÉPONSE SUR MESURE

- Une production de logements **complémentaire** à l'offre sociale HLM et à l'hébergement.
- Une réponse à des **besoins spécifiques** : personnes ou familles isolées ou en grande difficulté, personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie, ménages vivant dans des logements insalubres ou sur-occupés...
- Des **logements en diffus**, intégrés en centreville ou centre-bourg, à proximité des services et des transports, qui favorisent l'**insertion** et la **mixité sociales**.
- Des biens souvent anciens et dégradés captés auprès des **collectivités territoriales** et des **propriétaires bailleurs privés**.
- Une contribution à la **valorisation du patrimoine**, au **développement local** et à la **revitalisation des territoires**.



DES PROJETS IMMOBILIERS ET FINANCIERS SUR MESURE

- L'**acquisition et la réhabilitation** d'un bien immobilier, notamment dans les zones où la demande locative est forte ou lorsque une offre adaptée n'existe pas.
- Le **bail à réhabilitation ou emphytéotique**, qui permet la valorisation d'un patrimoine public ou privé, pour un usage locatif.
- La saisie de **petites opportunités foncières et immobilières** pour produire du logement d'insertion dans des espaces urbains interstitiels, difficiles à recycler ou délaissés.



VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL ANCIEN POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDES

Aide à la décision : Pôle de compétences

Dans le cadre du Pôle de compétence piloté par le Conseil Départemental de Haute-Savoie, **SOLiHA Haute-Savoie** peut réaliser gratuitement une prestation d'ingénierie pour la réalisation d'études de faisabilité. Cette étude technique et financière permet à la commune une aide à la décision complète en amont de la réhabilitation.

Il s'agit d'une prestation de conseil en amont de la réalisation de l'ouvrage, la mission consiste à déterminer les conditions de réalisation de l'investissement.

Ces études comprennent deux volets :

■ Volet technique :

- relevé et diagnostic du bâtiment,
- proposition conseils d'aménagement respectant les normes actuelles, en matière d'énergie,
- estimation des coûts de travaux.

■ Volet financier, en proposant un plan de financement de l'opération :

- En calculant les subventions possibles,
- En estimant l'emprunt nécessaire, et le montant du remboursement,
- En recherchant l'équilibre de l'investissement et de l'exploitation.

Assistance administrative et financière

Si la commune valide l'opération, **SOLiHA** accompagne la commune dans la démarche d'obtention des financements de l'Etat et des collectivités locales pour faciliter l'aboutissement du projet, le suivi du versement des aides et l'appui à la formalisation de la convention APL.

SOLiHA Haute-Savoie est votre partenaire privilégié pour vous aider à :

- Développer l'offre locative à loyer modéré,
- Valoriser le patrimoine local,
- Reconvertir les bâtiments et les logements vacants,
- Loger des familles et produire des logements adaptés,
- Proposer des réponses-logement aux populations spécifiques (personnes âgées - petites unités de vie, jeunes en insertion, gens du voyage).



LES PROGRAMMES ACTIFS DANS LES TERRITOIRES

PROJETS DE TERRITOIRE

SOLiHA Haute-Savoie réalise des études d'aide à la décision pour la mise en place d'actions locales de valorisation de l'habitat et des centres-anciens, à différentes échelles du grand territoire à l'îlot urbain.

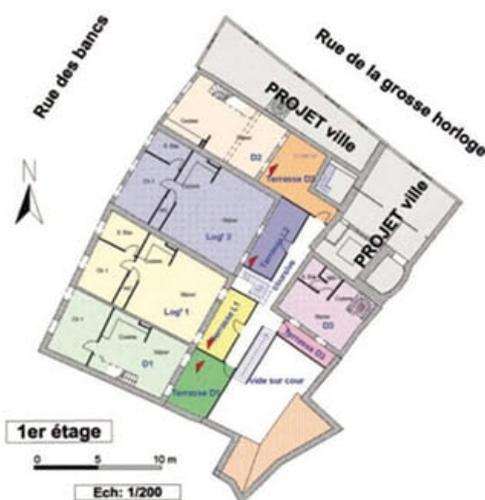
Vous êtes engagés dans :

- la définition d'une politique locale de l'habitat ;
- la revitalisation et le renouvellement urbain de votre centre-ancien ;
- le recyclage foncier d'un îlot urbain ou d'un patrimoine communal.

SOLiHA Haute-Savoie vous accompagne par :

- la réalisation d'un diagnostic de territoire ;
- le repérage de l'habitat dégradé et vacant ;
- la définition d'un programme d'actions ;
- la recherche de financements et de partenariats ;
- le calibrage d'opérations d'amélioration de l'habitat ;
- la réalisation d'études de faisabilité.

L'objectif de **SOLiHA Haute-Savoie** est de contribuer concrètement à la réhabilitation des logements, au renouvellement et développement d'une offre en logement abordable et de qualité. Pour cela, nous accompagnons les collectivités dans la définition de leurs programmes d'actions en matière d'amélioration de l'habitat et animons sur le terrain les dispositifs opérationnels de type OPAH et PIG ou MOUS.





Avec l'âge, j'aménage mon logement



Vous aimez votre quartier,
votre village et vous
souhaiteriez pouvoir
occuper votre logement le
plus longtemps possible ?

Le Grand Annecy met en place un nouveau
dispositif d'accompagnement à la rénovation :
Avec l'âge, j'aménage mon logement !

Ce nouveau dispositif s'adresse aux
propriétaires ou copropriétés qui souhaitent
réaliser des travaux d'adaptation ou de mise
en accessibilité de leur logement.

**Une opportunité unique pour vivre mieux
chez soi, longtemps et sereinement !**

Le Grand Annecy a missionné SOLIHA
pour animer ce dispositif et vous apporter
des conseils gratuits et personnalisés.

*Alby-sur-Chéran, Allèves, Annecy, Argonay, Bluffy, Chainaz-les-Frasses,
Chapeiry, La Chapelle-Saint-Maurice, Charvonnex, Chavanod, Cusy, Duingt,
Entrevernes, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Leschaux,
Menthon-Saint-Bernard, Montagny-les-Lanches, Mûres, Nâves-Parmelan,
Poisy, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Sylvestre, Sevrier,
Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz, Viuz-la-Chiésaz.



Le principe

Un accompagnement
technique et financier
des copropriétés et des
particuliers qui veulent
améliorer l'accessibilité de
leur immeuble ou adapter leur
logement au vieillissement ou au
handicap.

Pour qui ?

Tout copropriétaire ou propriétaire
occupant modeste de 60 ans et +, ou dont
un membre du foyer est handicapé, situé
sur l'une des 34 communes du Grand
Annecy*.

Quels travaux ?

Tout type de travaux permettant d'adapter
l'intérieur du logement ou d'améliorer
l'accessibilité de l'immeuble.

Les aides aux travaux

Les conseils et l'accompagnement sont
gratuits, du projet à la réalisation des
travaux. Les aides aux travaux peuvent aller
jusqu'à 2000 € par logement et 4000 € par
immeuble.

Autres aides

Les aides de « Avec l'âge, j'aménage
mon logement » sont cumulables avec
celles de l'Agence nationale de l'Habitat
(ANAH), d'Action Logement, des Caisses
de retraite, etc.
Selon vos revenus, les aides peuvent
couvrir jusqu'à 100% du montant des
travaux !

GRAND ANNECY



Votre projet en 6 étapes



Avec l'âge j'aménage
mon logement

Pour toute information et contact :

Soliha - 70 avenue de France
74000 Annecy
04 50 09 99 32
contact.hautesavoie@soliha.fr

Ce programme est piloté et financé par le Grand Annecy
www.grandannecy.fr



abaca-studio.com - 05/2020 - @Freepick





J'éco rénove mon logement



Vous voulez réduire vos factures d'énergie ? Améliorer votre confort ?

Après « J'éco-rénove ma copro », initié à Annecy en 2013, le Grand Annecy élargit le dispositif à tous les logements, y compris les maisons individuelles, des 34 communes du territoire.

Toujours dans l'objectif d'accompagner les projets de rénovation thermique, **« J'éco rénove mon logement » est une véritable opportunité pour les propriétaires... et notre environnement !**

Le Grand Annecy a missionné SOLIHA pour animer ce dispositif et vous apporter des conseils gratuits et personnalisés.

*Alby-sur-Chéran, Allèves, Annecy, Argonay, Bluffy, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, La Chapelle-Saint-Maurice, Charvonnex, Chavanod, Cusy, Duingt, Entrevernes, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Montagny-les-Lanches, Mûres, Nâves-Parmelan, Poisy, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Sylvestre, Sevrier, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz, Viuz-la-Chiésaz.



Le principe

Un accompagnement technique et financier des copropriétés et des propriétaires qui veulent réaliser des travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Pour qui ?

Tout propriétaire de logement (appartement ou maison individuelle) situé sur l'une des 34 communes du Grand Annecy*.

Quels travaux ?

Les travaux d'isolation générant au moins 25% d'économie d'énergie.

Les aides aux travaux

Les conseils et l'accompagnement sont gratuits, du projet à la réalisation des travaux. Les aides aux travaux peuvent aller jusqu'à 5000 € en maison individuelle et de 5% à 20% de la quote-part en copropriété. À cela s'ajoutent des aides individuelles complémentaires pour les ménages sous condition de ressources.

Autres aides

Les aides de « J'éco-rénove mon logement » sont cumulables avec celles de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil départemental, d'Action Logement, etc.

Selon vos revenus, les aides peuvent couvrir jusqu'à 100% du montant des travaux !

GRAND ANNECY



Votre projet en 6 étapes



Pour toute information et contact :

Soliha - 70 avenue de France
74000 Annecy
04 50 09 99 32
contact.hautesavoie@solihha.fr

Ce programme est piloté et financé par le Grand Annecy
www.grandannecy.fr



abaca-studio.com - 05/2020 - ©Freepick

FAUCIGNY-GLIERES

Des aides financières et un accompagnement gratuit pour vos travaux d'amélioration de l'habitat !

- Rénovation énergétique de votre logement individuel ou de votre copropriété
- Travaux d'accessibilité liés au vieillissement / handicap
- Amélioration d'un logement dégradé
- Amélioration de logements destinés à être loués



Contact et prise de rendez-vous :

Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG)
Service Habitat Logement
2, place de l'Hôtel de Ville
74 130 Bonneville

Mail : opah@ccfg.fr

Tèl. 04 50 25 22 32

www.ccfg.fr

Rubrique cadre de vie - Habitat-Logement



DES LABELS À VOTRE SERVICE



Ces labels sont à votre disposition pour repérer les spécialités et les compétences particulières des professionnels du bâtiment.



Les entreprises labellisées **Handibat**® sont engagées dans une démarche qualité.

Pour vos travaux d'accessibilité, exigez la marque **Handibat**® qui garantit l'accessibilité à tout, pour tous.

Le label **Handibat**® est la référence dans le secteur du bâtiment en matière d'accessibilité pour les PMR et personnes handicapées.



Les **Eco-artisans**® sont des professionnels indépendants qui font la différence en s'engageant concrètement pour votre confort et l'amélioration de la performance énergétique de votre logement.

Ils vous apportent une réelle plus-value en mettant en oeuvre, dans leur corps de métier, des solutions respectueuses de l'environnement et efficaces en termes d'économie d'énergie.



Les entreprises **RGE** peuvent vous permettre de bénéficier d'aides financières.

Pour vous éviter toute déconvenue, pensez à vérifier que l'entreprise est bien **RGE** grâce à l'annuaire en ligne (site ci-dessous).

Annuaire disponible sur le site : www.handibat.info/

Annuaire disponible sur le site : www.eco-artisan.net/

Informations sur le site : www.faire.gouv.fr

DES AIDES FINANCIERES POUR VOS PROJETS !

MA PRIME RÉNOV :

des primes en fonction de vos revenus pour financer des travaux de rénovation énergétique.

ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO :

jusqu'à 30 000 € de prêt sans intérêt pour les résidences principales achevées depuis plus de 2 ans.

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE CEE :

Bénéficiez de primes pour financer vos travaux de rénovation. Demandez à votre professionnel.

TVA 5.5% :

sur tous les travaux de rénovation énergétique pour les logements de plus de 2 ans.



Les entreprises adhérentes bénéficient d'appuis et de conseils.

Retrouvez-les sur l'annuaire CAPEB Haute-Savoie :

<https://capeb74.com/>

STOP AU FROID DANS VOTRE MAISON ! FAITES VITE RÉNOVER

Profitez de dispositifs exceptionnels pour vos travaux de rénovation énergétique par les professionnels entrepreneurs et artisans du bâtiment.

- ECO PRÊT À 0 %*
- MA PRIME RENOV'
- HABITER MIEUX
- TVA à 5,5 %
- CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)* :
- AIDES LOCALES

AUJOURD'HUI, C'EST LE BON MOMENT
POUR FAIRE DES TRAVAUX
AVEC LES ENTREPRISES RGE ADHÉRENTES
A LA FÉDÉRATION DU BTP74





L'ANNUAIRE DES ENTREPRISES RGE
ÊTRE BIEN RÉFÉRENCÉ,
POUR BOOSTER VOTRE CLIENTÈLE !

Accédez à l'annuaire

<http://www.rge-rhone-alpes.fr/>

* Travaux réalisés
par des professionnels Reconnu
Garant de l'Environnement.



Outils réalisés
avec le soutien de :

